



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2023-205

PUBLIÉ LE 18 AOÛT 2023

# Sommaire

## **Agence régionale de santé Centre-Val de Loire - Délégation départementale de l'Indre /**

R24-2023-08-07-00003 - ARRETE n° 2023-DD36-0021-OSMS du 07.08.2023 portant modification de l'arrêté n° 2023-DD36-0016-OSMS du 15 juin 2023 portant renouvellement et désignation des médecins agréés de l'administration dans le département de l'Indre (2 pages)

Page 3

R24-2023-08-16-00004 - Arrêté n° 2023-DD36-0025-RU-CDU du 16.08.23 - désignation des représentants des usagers CH Issoudun (2 pages)

Page 6

## **ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Cher /**

R24-2023-08-16-00003 - Arrêté n°2023-1422 modifiant l'arrêté n°2022-1688 du 29 décembre 2022 portant composition de la liste des médecins agréés généralistes et spécialistes du département du Cher (4 pages)

Page 9

Agence régionale de santé Centre-Val de Loire -  
Délégation départementale de l'Indre

R24-2023-08-07-00003

ARRETE n° 2023-DD36-0021-OSMS du 07.08.2023  
portant modification de l' arrêté n°  
2023-DD36-0016-OSMS du 15 juin 2023 portant  
renouvellement et désignation des médecins  
agréés de l'administration dans le département  
de l' Indre

**PREFECTURE DE L'INDRE**  
**AGENCE REGIONALE DE SANTE**  
**CENTRE VAL DE LOIRE**  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'INDRE

**ARRETE**

portant modification de l'arrêté n° 2023-DD36-0016-OSMS du 15 juin 2023  
portant renouvellement et désignation des médecins agréés de  
l'administration dans le département de l'Indre

Le Préfet de l'Indre

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**VU** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, notamment son article 1er ;

**VU** le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ;

**VU** l'arrêté du 3 juillet 2007 modifié, fixant la rémunération des médecins agréés visé par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2023-DD36-0016-OSMS du 15 juin 2023 portant renouvellement et désignation des médecins agréés de l'administration dans le département de l'Indre ;

**VU** la demande, en date du 12 juillet 2023, d'inscription sur la liste susmentionnée du Dr Philippe MUREAU, médecin généraliste ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable du médecin président du conseil médical départemental en date du 2 août 2023 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable du conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Indre en date du 2 août 2023 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la confédération syndicale des médecins français de l'Indre en date du 2 août 2023 ;

**SUR PROPOSITION** de la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

### **ARRETE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : est inscrit sur la liste des médecins agréés de l'administration dans le département de l'Indre, le médecin désigné ci-après :

Le Dr MUREAU Philippe.

ARTICLE 2 : la liste des médecins agréés de l'administration dans le département de l'Indre annexée à l'arrêté préfectoral n° 2023-DD36-0016-OSMS du 15 juin 2023, est modifiée et remplacée par la liste ci-jointe en annexe.

ARTICLE 3 : les médecins agréés appelés à examiner des fonctionnaires ou des candidats aux emplois publics dont ils sont les médecins traitants sont tenus de se déporter.

ARTICLE 4 : la secrétaire générale et la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Centre – Val de Loire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre, rubrique « Recueil des actes administratifs ».

Fait à Châteauroux, le 04 juillet 2023

Pour le préfet et par délégation

La secrétaire générale

Signé : Nadine CHAÏB

Arrêté n° 2023-DD36-0021-OSMS du 07 août 2023

Agence régionale de santé Centre-Val de Loire -  
Délégation départementale de l'Indre

R24-2023-08-16-00004

Arrêté n° 2023-DD36-0025-RU-CDU du 16.08.23 -  
désignation des représentants des usagers CH  
Issoudun

**ARRETE**

portant désignation des représentants des usagers au sein  
de la commission des usagers du centre hospitalier la Tour Blanche à Issoudun (Indre)  
remplaçant et annulant l'arrêté n°2023-DD36-RU-CDU-0002 du 26 janvier 2023

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

**VU** le code de la santé publique, notamment les articles L.1114-1, L.1112-3 et R.1112-79 à R.1112-94 ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°2016-726 du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

**VU** la décision n°2023-DG-DS36-0003 du 12 juin 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à Monsieur Dominique HARDY en tant que directeur départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département de l'Indre ;

**CONSIDERANT QUE** la nomination d'une commission des usagers est obligatoire dans tout établissement assurant les missions d'un établissement de santé ; que celle-ci vise à veiller au respect des droits des usagers et à faciliter leurs démarches ;

**CONSIDERANT QUE** les représentants des usagers et leurs suppléants sont désignés par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé parmi les personnes proposées par les associations agréées ;

**SUR PROPOSITION** de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé

## ARRETE

Article 1 : Sont désignés comme membres de la commission des usagers du centre hospitalier la Tour Blanche à Issoudun :

- En qualité de titulaires représentants des usagers :  
Monsieur Hervé LECERF (APF)  
Madame Brigitte LEDET (Familles rurales)
- En qualité de suppléante représentante des usagers :  
Madame Marie-Claude AVRIL (Familles RURALES)

ARTICLE 2 : les membres désignés au précédent article sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable, à compter du 12/12/2022. Les membres qui perdront la qualité au titre de laquelle ils ont été appelés à siéger seront remplacés dans les mêmes conditions de désignation pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 3 : tout membre qui sera concerné par une plainte ou une réclamation déposée auprès de la commission devra se retirer et laisser son siège au suppléant désigné.

ARTICLE 4 : une indemnisation sera versée aux membres de la commission au titre des frais de déplacements relatifs à l'exercice de leurs missions.

ARTICLE 5 : le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, faire l'objet d'un recours :

- gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- contentieux selon toutes voies de procédure auprès du tribunal administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans. Le tribunal administratif peut également être saisi par le site informatique Télérecours citoyens <https://citoyens.telerecours.fr>.

ARTICLE 6 : la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental de l'Indre et le directeur du centre hospitalier la Tour Blanche à Issoudun sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Indre.

Châteauroux, le 16 août 2023  
Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,  
le Directeur départemental de l'Indre  
Signé : Dominique HARDY

Arrêté n°2023-DD36-RU-CDU-0025 du 16 août 2023

ARS Centre-Val de Loire - Délégation  
départementale du Cher

R24-2023-08-16-00003

Arrêté n°2023-1422 modifiant l'arrêté  
n°2022-1688 du 29 décembre 2022 portant  
composition de la liste des médecins agréés  
généralistes et spécialistes du département du  
Cher

**ARRETE**

modifiant l'arrêté n°2022-1688 du 29 décembre 2022 portant  
composition de la liste des médecins agréés généralistes et spécialistes  
du département du Cher

Le préfet du Cher  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**VU** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié par le décret n°2022-353 du 11 mars 2022 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

**VU** le décret du 29 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Maurice BARATE, préfet du département du Cher,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2022-1688 du 29 décembre 2022 portant composition de la liste départementale des médecins agréés généralistes et spécialistes du département du Cher au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**VU** la demande des Docteurs Abdou Risah NDIAYE et Rafal ZARENKIEWICZ, respectivement en date des 23 février et 31 juillet 2023, de ne plus figurer sur la liste des médecins agréés du département du Cher ;

**VU** les demandes des Docteurs Christian GUGGIARI et Capucine BADIER, respectivement en date des 04 avril et 18 juillet 2023, de figurer sur la liste des médecins agréés du département du Cher ;

**VU** les avis de la confédération des syndicats médicaux du Cher, concernant les demandes des Docteurs Christian GUGGIARI et Capucine BADIER, respectivement en date des 21 avril et 28 juillet 2023 ;

**VU** les avis de la fédération française des médecins généralistes du Cher, concernant les demandes des Docteurs Christian GUGGIARI et Capucine BADIER, respectivement en date des 16 avril et 19 juillet 2023 ;

**VU** les avis du syndicat des médecins libéraux, concernant les demandes des Docteurs Christian GUGGIARI et Capucine BADIER, respectivement en date des 13 avril et 28 juillet 2023 ;

**VU** les avis du Conseil département du Cher de l'ordre des médecins, concernant les demandes des Docteurs Christian GUGGIARI et Capucine BADIER, respectivement en date des 28 avril et 21 juillet 2023 ;

**VU** la demande du Docteur Christian NAVARRE, en date du 07 août 2023, de modification de l'adresse de son lieu de consultation ;

**SUR PROPOSITION** de la directrice générale de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire,

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La liste départementale des médecins agréés généralistes et spécialistes du département du Cher est établie comme suit :

<b>MEDECINS GENERALISTES</b>					
Commune	Code postal	Nom	Prénom	Adresse	Numéro de téléphone ou adresse mail
<b>AUBIGNY-SUR-NERE</b>	18700	GREUZAT	Florence	10 rue Etienne Soyer	02.48.58.81.64
		STROINSKI	Frédéric	10 rue Etienne Soyer	02.48.58.81.64
<b>BOURGES</b>	18000	BOUQUET DES CHAUX	Alix	2 rue Béthune Charost	02.48.24.35.60
		CONSTANTIN	Gérard	16 rue Emile Martin	02.48.21.21.22
		DESSUS	François	18 rue de Sarrebourg	02.48.70.29.28
		DUCHENE	Olivier	1 bis rue de Pignoux	02.48.50.73.19
		VINCENTI	Pascal	6 rue Archimède Parc d'activités Esprit 1	02.48.65.73.80

<b>CHATEAUMEILLANT</b>	18370	MONZIOLS	François Xavier	5 rue Bazannerie	02.48.61.31.02
<b>CHATEAUNEUF- SUR-CHER</b>	18190	LEVIF	Jacques	31 rue de Tivoli	02.48.62.02.90
		ROBESCU	Viorel	2 place de l'Hôtel de Ville	02.48.60.60.56
<b>CHEZAL-BENOIT</b>	18160	CLASQUIN	Maryse	2 rue des Ecoles	09.77.96.30.27
<b>FOECY</b>	18500	NAVARRÉ	Christian	2 rue Jean Lothe	cnavarre002@wanadoo.fr
<b>MEHUN-SUR-YEVRE</b>	18500	GUERAUD	Stéphane	Maison de Santé Pluridisciplinaire de Mehun-sur- Yèvre  Avenue du Professeur Luc Montagnier	02.48.57.33.33
<b>MEREAU</b>	18120	MICOR	Laurent	2 rue de l'Arnon	02.48.71.49.42
<b>SAINT-DOULCHARD</b>	18230	MALARD- LORTHIOIS	Gaëlle	Centre de réadaptation Guillaume de Varye  210 route de Vouzeron	02.48.68.46.46 / 02.48.68.84.84
<b>SANCOINS</b>	18600	BADIER	Capucine	Maison de santé en Berry  3 rue de l'Industrie	02.48.74.00.00
<b>TROUY</b>	18570	PILLON	Frédéric	Rue du Champ du Puits	02.48.64.71.53
<b>VIERZON</b>	18100	REBOTIER- CROSET	Martine	4 rue Jules Louis Breton	02.48.75.42.77
<b>MEDECINS SPECIALISTES</b>					
<b>Anesthésiologie et réanimation chirurgicale</b>					
<b>BOURGES</b>	18000	MICHEL	Olivier	111 rue Jean Baffier	06.89.49.55.95
<b>Chirurgie orthopédique et traumatologique</b>					
<b>BOURGES</b>	18000	DUGUET	Bernard	6 rue Archimède	06.66.79.25.57
<b>Chirurgie urologique</b>					
<b>BOURGES</b>	18000	YBERT	Gilles	3 chaussée de Chappe	06.09.42.32.64
<b>Pneumologie</b>					
<b>VIERZON</b>	18100	YACOUB	Jean Charles	10 rue Pierre Debournou	02.48.75.44.04

Psychiatrie					
<b>BOURGES</b>	18000	AKRAM	Hamid	Centre hospitalier George Sand  77 rue Louis Mallet	02.48.67.20.65
	18000	GBIKPI	Paul	SESSAD les PEP 18  22 rue Jules Ferry	02.48.23.27.75
		GUGGIARI	Christian	Centre Médico-Psychologique (CMP)  7 rue du Général Gustave Ferrié	02.48.27.27.27
<b>DUN-SUR-AURON</b>	18130	PASSARD	Sylvie	Centre hospitalier George Sand  8 rue de l'Ermitage	02.48.66.28.51
<b>VIERZON</b>	18100	SANVEE-EDOH	Kodjo	Clinique de la Gaillardière  11 chemin de la Gaillardière	02.48.52.95.47/02.48.52.93.33

**ARTICLE 2 :** Les médecins sont nommés jusqu'au 31 décembre 2025.

**ARTICLE 3 :** La secrétaire générale de la préfecture du Cher et la directrice générale de l'agence régionale de santé du Centre-Val de Loire sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures différentes et qui sera notifié aux intéressés.

Fait à Bourges, le 16 août 2023  
Pour le préfet et par délégation  
La Secrétaire générale  
Sous-préfète de Bourges  
Signé : Camille de WITASSE THÉZY

Arrêté n°2023-1422 enregistré le 18 août 2023